



Signature du compte chèque OCCE

Changement de mandataire
qui doit être effectué en Conseil de Coopérative
avec la nouvelle équipe enseignante à la rentrée
2023/2024

Coopérative scolaire ou foyer coopératif n°

Nom :

Adresse :

CP / Ville :

A noter : Le mandataire est l'un des responsables adultes des coopératives de classes.

Ce n'est pas obligatoirement la directrice ou le directeur de l'école.

La personne qui devient mandataire doit, si possible, être sûre d'être présente toute l'année scolaire dans l'établissement.

En cas de changement exceptionnel en cours d'année, celui-ci ne pourra se faire uniquement qu'au siège de l'OCCE 14 et en présence de l'ancien et du nouveau mandataire.

❶ Décision du Conseil de Coopérative :

Les tuteurs des coopératives de classes de l'école réunis en Conseil de Coopérative le/...../..... désignent comme **Mandataire** local (signataire) du Compte « OCCE 14 » de la coopérative scolaire :

NOM : née (nom de jeune fille) :

Prénom :

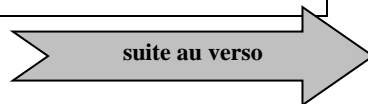
Date de naissance :/...../..... **Lieu** : **Dépt** :

par voix **POUR** - voix **CONTRE** - **ABSTENTIONS** - **REFUS DE VOTE**

Le tableau ci-dessous doit être obligatoirement complété : Signature de tous les tuteurs des coopératives des classes de l'école pour engagement à respecter les obligations statutaires. L'adhésion à l'OCCE confère à chaque classe les avantages (gestion légale des fonds) mais aussi toutes les obligations statutaires de la loi 1901.

Attention ! Les tuteurs des coopératives de classes sont co-responsables de la gestion de la coopérative scolaire. Tout tuteur de coopérative doit interpeller le mandataire de l'école en cas d'éventuels dysfonctionnements par rapport aux obligations statutaires.

NOMS DES ENSEIGNANTS	EMARGEMENT	NOMS DES ENSEIGNANTS	EMARGEMENT



Qui possède actuellement la délégation de signature ? (mandataire partant, ancien signataire du compte)

Nom/Prénom :

Pour un éventuel contact à la rentrée avec l'ancien mandataire:

Adresse ou école :

- fusion d'écoles changement au sein de l'école départ dans une autre école
 départ à la retraite départ dans un autre département

② Signatures du mandataire précédent et du nouveau mandataire :

Le mandataire « partant » déclare :

✓ N'avoir contracté aucun crédit - leasing - aucune location de longue durée ni aucun engagement pluriannuel, n'avoir procédé à aucune embauche de quelque sorte que ce soit, ni donné aucune caution, n'avoir laissé aucune facture à régler.

✓ Avoir laissé les documents afférents à la coopérative dont il avait la responsabilité de gestion :

- le ou les carnets de chèques,
1er chéquier : du n° au n°
2ème chéquier : du n° au n°
 le fichier informatisé (tableur) ou l'identifiant et le mot de passe associés à l'outil comptable en ligne Retkoop,
 les archives comptables (à conserver 10 ans),
 le double du compte rendu financier 2022/2023,
 le registre d'inventaire des biens acquis par la coopérative scolaire,
 le registre des délibérations du Conseil de Coopérative (si différent du cahier de conseil des maîtres),

Date et signature :

Mandataire partant ayant
laissé les documents énumérés ci dessus
le/...../.....,

Le mandataire « arrivant » déclare :

✓ Avoir pris connaissance des droits et devoirs du mandataire.

✓ Avoir reçu les documents afférents à la coopérative scolaire dont il aura responsabilité de gestion :

- le ou les carnets de chèques,
1er chéquier : du n° au n°
2ème chéquier : du n° au n°
 le fichier informatisé (tableur) ou l'identifiant et le mot de passe associés à l'outil comptable en ligne Retkoop,
 les archives comptables (à conserver 10 ans),
 le double du compte rendu financier 2022/2023,
 le registre d'inventaire des biens acquis par la coopérative scolaire,
 le registre des délibérations du Conseil de Coopérative (si différent du cahier de conseil des maîtres),

Date et signature :

(annexer et signaler par écrit toute anomalie)
Mandataire arrivant ayant
reçu les documents énumérés ci dessus
le/...../.....,

Partie réservée à l'OCCE

Vu et vérifié le/...../.....

Questions importantes au mandataire « arrivant » :

Avez-vous déjà tenu les comptes d'une coopérative scolaire ? OUI NON

Désirez-vous suivre une formation comptable ou juridique ? OUI NON

(Si vous souhaitez une formation, notre comptable vous contactera en septembre pour vous proposer une date.)

Attention !

Une fois complété et signé, ce document doit être renvoyé dès que possible. Vous recevrez alors le **dossier de « changement signature »** en rapport avec votre compte courant, vous précisant toute la marche à suivre.

Il vous sera alors demandé de nous fournir :

- * un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, une quittance de loyer, une facture de téléphonie fixe ou d'électricité à votre nom (tout autre document ne sera pas accepté, les justificatifs d'impôts notamment),
- * une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité Recto/Verso **en couleur et en cours de validité**).

Attention ! La procédure de changement de signature ne sera entamée **qu'après réception du compte rendu financier et d'activités 2022/2023 dûment rempli.**

Adresse de retour des documents :

exclusivement par e-mail : ad14@occe.coop

(en envoyant tous les documents demandés au format « PDF » en veillant à la qualité de la numérisation)